

## ARTICLE 1. ORGANISATEUR

« Backyard cap découverte Trail des Titans » est organisée par l'association Odyssée Endurance, loi 1901 (**SIRET:93992000500013** ) créée dans le but d'organiser et de promouvoir la course à pied en endurance.

## ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

« Backyard cap découverte» se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

## ARTICLE 3. ÉPREUVE ET PARCOURS

Le départ sera donné sur le site de Cap découverte (Le Garric 81 Tarn) le vendredi **26 juin 2026**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ, voire d'annuler l'épreuve prévue, suivant les conditions climatiques ou d'autres facteurs particuliers. Un minimum de 70 participants sera requis par l'organisation de cette épreuve.

Cette course se déroule en individuel ou en duo sur une même boucle de 6,704km et 100 mètres de dénivelé positif & négatif.

Le concept de course BACKYARD est à la fois original et simple :

*– courir à 7km/heure le plus longtemps possible, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul coureur qui est alors déclaré vainqueur.*

Concrètement :

– tous les coureurs partent ensemble pour une boucle de 6,706km, ils ont 1 heure maximum pour la réaliser et se ravitailler.

– une heure après le 1er départ, un nouveau départ est donné pour la même boucle à réaliser en 1 heure maximum et se ravitailler.

– cela jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul coureur qui fasse une boucle (dans les temps) et il sera alors déclaré vainqueur...

– La boucle fait exactement 6,704km, afin que le rythme soit celui permettant de courir 100 miles en 24 heures ( $160,4 \text{ km} / 24\text{h} = 6,704\text{km}$ )

– Les coureurs arrivant en avance bénéficient de cette avance pour se ravitailler, se reposer, dormir quelques minutes, et se présenter à nouveau au départ pour la nouvelle boucle à l'heure H.

#### **ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION «**

Backyard cap Découverte » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. La course est mixte, il y aura un classement spécifique hommes et femmes.

L'inscription est autorisée à partir de 18 ans.

Comme l'impose la loi française, sont exigés :

- Soit un PPS de moins de 3 mois.
- Soit une licence sportive FFA compétition saison en cours (mentionnant un certificat médical) (les licences FFTRI, FFPM, FFCO ne sont plus éligibles conformément à la législation...)
- Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci dessus.

Aucune participation ne sera possible dans le cas contraire.

## ARTICLE 5. INSCRIPTIONS

La course est limitée à 150 participants SOLO et 20 DUO.

Les inscriptions se feront par internet sur le site dédié CHRONO-START.

Le montant est de *100 € TTC (frais d'inscription compris)* pour les solo et

*85 € TTC (frais d'inscription compris)* par personne pour les DUO .

## ARTICLE 6. CLASSEMENT

Les coureurs abandonnant la course seront classés « DNF » (« Did Not Finish »).

Le ou la dernier(e) coureur(se) ayant réalisé au moins

une boucle supplémentaire à tous les autres participants sera déclaré SURVIVANT et VAINQUEUR.

Si aucun coureur ne peut faire une boucle supplémentaire, seul et dans les temps, alors il n'y aura aucun vainqueur de déclaré.

Un listing sera établi indiquant la performance de tous les coureurs en nombre de tours (et distance) validés.

## ARTICLE 7a. PARCOURS ET MODALITES DE CHAQUE DEPART

La boucle de 6,704km, d'environ 100 mètres de dénivelé, sera balisée et en dehors de toute circulation automobile.

Un changement de sens de la boucle pourra être envisagé de façon inopinée.

Toute sortie du parcours de la boucle balisée entraînera la disqualification.

Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Les participants devront respecter l'environnement : jeter des emballages, des papiers ou tout autre détritrus sur le parcours ou la zone de départ de la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Les participants ont une heure maximum pour franchir la ligne d'arrivée pour que la boucle soit validée et que le participant puisse concourir à la

boucle suivante.

Le départ de chaque boucle se fera très exactement 1 heure après la précédente.

L'organisation signalera le départ imminent des boucles suivantes 3 minutes, 2 minutes, et 1 minute avant le départ de chaque boucle.

Les participants doivent impérativement être dans le sas de départ lorsque retentit le signal de départ de la boucle (pas de départ en retard possible). Chaque boucle se fait en autonomie et sans aide extérieure, une fois le départ du tour donné il est interdit de prendre ou poser quoi que ce soit, ou de revenir à la base vie avant d'avoir effectué la boucle. Aucune personne hors course n'est autorisée à courir avec les concurrents en course (ni 'Pacer', ni coureurs éliminés), cela sur tout le parcours. L'assistance à la base vie est autorisée, une fois le tour fini, et jusqu'à ce que le prochain tour redémarre. Aucune aide artificielle n'est autorisée, bâtons interdits.

Le dernier coureur à effectuer une boucle dans les temps sera déclaré SURVIVANT et vainqueur, et la course sera close. Ce dernier coureur ne pourra pas effectuer de tours supplémentaires même s'il est en capacité de le faire, c'est la règle pour les BackYard Ultra.

La course durera aussi longtemps que nécessaire.

## ARTICLE 7b DUO EN RELAIS

Chacun des 2 participants prend son relais chaque

heure. Un concurrent ne pourra pas prendre un double relais. La fin de la course sera conditionnée par la fin des solo. S'il reste plusieurs duo en course, la course deviendra une course à élimination. Le dernier de chaque tour effectué sera éliminé jusqu'à qu'il n'en reste QU'UN.

## **ARTICLE 8. POINTAGE**

Le retrait des dossards sera possible sur place à partir de 12H jusqu'à 17H le 26/06/2026.

Une Pièce d'identité sera à présenter pour le retrait du dossard.

Chaque participant devra porter son dossard tout au long de sa participation. En l'absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Tout coureur qui désire mettre fin à la course (DNF) devra obligatoirement se présenter au PC course.

## **ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT & BASE DE VIE**

Un parking sera mis à disposition des coureurs sur place, et ceux-ci devront stationner exclusivement sur ce parking P2 (voir plan site)

Chaque concurrent aura un espace sur la zone de départ/arrivée pour s'installer à chaque inter-tour. Il pourra bénéficier de toute l'assistance qu'il souhaite, l'assistance ne pouvant cependant pas accéder au sas de départ.

L'usage des vestiaires, toilettes, est assujettie au plus grand respect des lieux qui nous sont généreusement alloués.

Chaque boucle est courue en autonomie alimentaire. L'organisation fournira un ravitaillement aux inter-tours, certainement soupe, café, des pâtes chaudes, morceaux de pizza ...

## **ARTICLE 11. MATERIEL OBLIGATOIRE**

Matériel obligatoire : 1 téléphone en état de fonctionner avec abonnement.

La nuit, le coureur devra obligatoirement porter une lampe frontale.

## **ARTICLE 12. SECURITE**

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'équipe médicale, et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit impérativement prévenir au plus vite le PC course situé sur la base de vie, remettre son dossard et sa puce GPS. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que

l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Une équipe médicale sera présente à la base vie (départ / arrivée).

### **ARTICLE 13. ASSURANCE**

L'association « Odyssée endurance » a souscrit à une assurance responsabilité civile en ce qui concerne l'organisation et la couverture de l'événement.

L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

### **ARTICLE 14- CONTROLE ANTI-DOPAGE** Les

participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

### **ARTICLE 15 – COMITE DE COURSE**

Il se compose : du directeur de course et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité

à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

#### **ARTICLE 16 – DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE**

Des photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Seuls les photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation sont autorisés à faire commerce de leurs productions. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou des données le concernant.

#### **ARTICLE 17 – REMBOURSEMENT PARTIEL EN CAS DE DESISTEMENT.**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, voire d'annuler l'épreuve en fonction des conditions climatiques ou autres facteurs particuliers. Aucun remboursement ne sera effectué dans cette situation.

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, pour n'importe quel motif, nous vous proposons un

remboursement partiel selon la date de votre annulation :

- si vous annulez plus de 2 semaines avant le début de l'épreuve, on vous rembourse 50 % du montant payé (hors frais de service)
- si vous annulez dans les deux dernières semaines, aucun remboursement ne sera possible .

Le transfert de dossard possible sera possible jusqu'à j - 15 avant la Backyard.